



Lycée Paul Cézanne

Aix, le samedi 10 janvier 2014

Le Proviseur du Lycée Cézanne

aux

élèves du lycée Paul Cézanne

Objet : élévation du niveau d'alerte du plan Vigipirate (2ème circulaire)

Chers élèves,

Malgré le contexte national, je vous souhaite mes meilleurs vœux de réussite pour cette nouvelle année 2015 et je vous félicite pour la grande dignité dont vous avez fait preuve la semaine dernière.

Dans le cadre de l'élévation du niveau d'alerte du plan Vigipirate à l'échelon « alerte attentats » et en conformité avec la circulaire préfectorale, je dois mettre en place les mesures nécessaires pour assurer au mieux votre sécurité au sein de l'établissement et aux abords.

En complément de certaines mesures déjà prises-depuis le mercredi 8 janvier 2015 et compte tenu de la configuration particulière du lycée, je suis contraint à modifier certaines pratiques.

#### **A compter du lundi 12 janvier 2015 et jusqu'à nouvel ordre :**

- ❖ **Accès lycée boulevard Jean Moulin :** Le portillon « Alpes » restera ouvert aux heures de mouvement et la présence d'un adulte surveillant est renforcée
- ❖ **Accès lycée avenue Fontenaille :** La présence d'adultes surveillants va être renforcée.

Conformément à la demande préfectorale « *d'éviter tout attroupement aux abords de l'établissement* » et pour des raisons exceptionnelles de sécurité :

- **les sorties aux récréations de 10h et 16h ne sont plus autorisées.**
- **Les élèves seront exceptionnellement autorisés à fumer dans un espace provisoire et délimité aux grands escaliers entre la coursive et les grilles du lycée avenue Fontenaille.**
- Le portail et le portillon « Fontenaille » sont désormais fermés à 20h

#### **Situation particulière :**

- **L'ouverture non sécurisée entre la résidence Pacagest et le lycée sera obturée en début de semaine**

Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération à la mise en place de toutes ces mesures, certes contraignantes, mais qui ont pour seul objectif de vous protéger.

Jean-Roger RIBAUD



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Le Proviseur**

**Secrétariat  
Proviseur**

Réf : AB//2012-

Téléphone

04 42.17.14.00

Fax

04 42.96.07.66

Mél

ce.0130002g

@ac-aix-marseille.fr

Site du Lycée :

www.lycezanne13.org

19 Av. J. et M. Fontenaille  
BP 10005  
13181 AIX EN PROVENCE  
cedex 5